

**VILLE DE L'ISLE-ADAM**

L'Isle-Adam, le 12 janvier 2023,

**CERTIFICAT ADMINISTRATIF**

Je soussigné Sébastien PONIATOWSKI Maire,

**certifie qu'une erreur matérielle a été commise dans la délibération n°2023-12-02 du Conseil Municipal du 15 décembre 2023 portant pour objet «Budget primitif 2024 - Ville » reçue en Préfecture de Pontoise le 26 décembre 2023.**

En effet, il convient de modifier la délibération n° 2023-12-02 :

Des erreurs de plume sur des comptes ont été constatées en section de fonctionnement.

Suite à la mise en place du plan comptable M57 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les comptes du 65736 ont été modifiées voire subdivisées, aussi il convient de corriger trois inscriptions du Budget Primitif 2024 de la Ville et les lire ainsi qu'il suit :

- Le compte 657361 devient le compte 657364, à la fonction 201, pour un montant voté de 3 000 €, prévu pour la Caisse des Ecoles ;
- Le compte 657362 devient le compte 657363, à la fonction 420, pour un montant voté de 200 000€, prévu pour le CCAS ;
- Le compte 657363 devient le compte 65736211, à la fonction 317, pour un montant voté de 200 000€, prévu pour le Budget Annexe de la Scène Adamoise.

**Certificat délivré pour servir et valoir ce que de droit.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20240112-2023-12-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2024

Mise en ligne le 15 janvier 2024

Le Maire de L'Isle-Adam,

  
Sébastien PONIATOWSKI

*Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le présent certificat administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM

TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75

[www.ville-isle-adam.fr](http://www.ville-isle-adam.fr)

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire  
[s.poniatowski@ville-isle-adam.fr](mailto:s.poniatowski@ville-isle-adam.fr)